Trente-quatrième Année. — N° 352 UN NUMERO 15 CENTIMES. MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 17 DÉCEMBRE 1889

RÉFORMES SCOLAIRES

Les questions qui touchent à l'organisation de l'enseignement secondaire sont à l'ordre du jour en Allemagne. Trois espèces d'établissements y existent et s'y font une active concurrence. Les uns, les Gymnases, correspondent à nos lycées classiques : le latin et le grec y forment la base de l'enseignement.

Dans les autres, les Reelschulen, les langues anciennes ne figurent *pas au programme*. Enfin il s'est créé depuis vingt ou trente années un grand nombre d'écoles qui occupent une position intermédiaire entre les deux premières catégories : elles portent en général le nom de Realgymnasien; on y apprend le latin, mais non le grec.

C'est entre ces derniers établissements et les Gymnasses que la lutte est la plus vive. Le certificat d'études délivré à la sortie du Realgymnasium ne confère pas, sauf de rares exceptions, le droit d'entrer à l'Université.

Le Gymnase garde, à cet égard, un véritable monopole et le défend avec énergie contre les attaques de son rival.

On peut arriver par les trois catégories d'écoles au volontariat d'un an.

Mais il faut passer par le Gymnase pour aborder les carrières libérales, le barreau, la médecine, l'enseignement, presque toutes les *fonctions publiques*.

Ces carrières sont de plus en plus recherchées en Allemagne, surtout en Prusse, et l'accès en *est encombré par la masse des candidats*.

On se préoccupe de remédier à cet état de choses, et l'Association des professeurs des Realschulen a mis au concours, en 1888, la question de savoir quels moyens on pourrait employer pour y mettre un terme.

Elle a reçu 76 mémoires. Elle publie une brochure qui contient les deux travaux entre lesquels le prix a été partagé. Ils sont, l'un et l'autre, dûs à des professeurs de Gymnase.

Le premier, celui de M. Pietzker, est un résumé plutôt qu'une étude approfondie; il ne comprend que 38 pages.

Le second est beaucoup plus étendu, et présente un haut intérêt. M. Treutlein y montre, par de nombreuses statistiques et par des tableaux graphiques fort habilement dressés, l'étonnant *accroissement de population qui s'est* produit depuis dix-huit ans dans les Universités allemandes.

Il analyse, d'une manière très complète, avec autant de clarté que de finesse, les causes de toute nature : psychologiques, économiques, sociales, *qui poussent la jeunesse vers les carrières* dites libérales, et notamment vers les emplois de l'Etat.

La *conclusion* des deux auteurs est à peu près la même. Ils pensent que les inconvénients du régime actuel proviennent, pour une forte partie, de la nécessité où se trouvent aujourd'hui les parents de se prononcer de très-bonne heure sur l'avenir des enfants.

Au Gymnase et au Realgymnasium les études durent neuf ans ; elles en durent six ordinairement à la Realschule, et, comme les programmes de ces trois sortes d'établissements varient dès le début, les familles sont forcées d'opter irrévocablement entre eux de très bonne heure, à un moment où la vocation de l'enfant n'a pas su se décider ou même se dessiner.

Dans le doute, elles préfèrent naturellement le Gymnase, qui offre les débouchés les plus larges, et, une fois engagé dans cette voie, l'élève ne la quitte plus pour rejoindre l'une des deux autres.

MM. Pietzker et Treutlein demandent que l'on renonce à ce système pour organiser une école secondaire unique, dont l'enseignement durerait six années et serait commun à tous les enfants qui *dépasseraient le niveau* de l'école primaire.

Ce n'est qu'au sortir de cet enseignement commun que se *prononceraient et se sépareraient* les vocations.

Une partie des jeunes gens s'en tiendrait là, *satisfaite d'avoir acquis le droit au volontariat* d'un an, et se tournerait vers l'industrie, le commerce, l'agriculture.

Le reste poursuivrait sa route, passerait encore trois années dans une région supérieure de l'*enseignement secondaire*, et irait ensuite à l'Université.

Ce système, qui existe déjà dans certaines parties de la Suisse, est celui que recommandent les deux écrivains, sauf à cesser de s'entendre sur le mode d'exécution.

M. Treutlein plus radical, voudrait bannir le latin de la première période de l'instruction secondaire, et snpprimer presque complètement l'étude du grec, même pendant la seconde période.

Ce sont des *idées qui ne sont pas près de prévaloir*, surtout en Prusse, où les études classiques ont des partisans très-ardents, et où le *ministre de l'instruction publique défend* avec énergie les privilèges des Gymnases.

UN MANIFESTE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Paris, 16 décembre. — Le général Boulanger adresse le manifeste que voici à ses électeurs :

« *Aux électeurs de Clignancourt*,

» Chers citoyens et électeurs,

» La majorité parlementaire, au mépris de l'arithmétique et de la légalité, vient de valider l'élection d'un candidat qui ne représente qu'une minorité, mais qui est le candidat officiel et le représentant du parlementarisme.

» En inscrivant mon nom sur vos bulletins, vous aviez entendu protester contre l'iniquité de la condamnation prononcée par le Sénat, transformé en un tribunal politique d'exception, pour me punir du crime d'avoir été élu, à Paris, le 27 janvier, par plus de 240.000 suffrages.

» Vous aviez voulu, en même temps, affirmer votre volonté de réformer le régime parlementaire et ses abus, et accomplir la reconstitution nationale démocratique et sociale, dont je suis le représentant et le soldat.

» Ni votre protestation, ni votre vœu n'ont été écoutés.

» La souveraineté du suffrage universel est reniée et outragée.

» Elle a cessé d'exister, aussi bien en principe qu'en fait, après l'acte éhonté par lequel la majorité parlementaire a validé l'élection d'un candidat qui ne devait même pas être proclamé élu.

» En portant cette atteinte à la souveraineté populaire, les parlementaires ont eux-mêmes renié leur propre légitimité.

» Ils ne représentent plus que leur bon plaisir, et non la volonté nationale.

» Je ne puis aujourd'hui que protester devant vous, et en votre nom, contre cette violation flagrante du principe républicain.

» Mais le jour viendra où vous voudrez, en mettant fin au parlementarisme, qui affaiblit et ruine la France, et en constituant une République vraiment démocratique, rendre au peuple ses droits souverains.

» *Signé* : GÉNÉRAL BOULANGER. »

LES ALLUMETTES

Paris, 16 décembre. — On sait que le ministre des finances a déposé samedi dernier, sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la « fabrication par l'Etat des allumettes chimiques ».

Ce projet ouvre, en premier lieu, au ministre des finances un crédit provisionnel de 5.342.000 fr. sur l'exercice 1889, à titre de « dépenses de premier établissement du monopole des allumettes chimiques. » Ce crédit comprend :

1° L'acquisition de trois brevets appartenant à la *Compagnie*;

2° L'acquisition éventuelle de deux immeubles, propriété de la Compagnie ;

3° La reprise, en exécution du § 4 de l'article 2 du cahier des charges, des approvisionnements de matières premières destinées à la fabrication;

4° Une somme de 4 millions de francs, à titre de provision pour la reprise des stocks d'allumettes confectionnées, par application du § 7 du même article du cahier des charges.

Ces dispositions font l'objet de l'article 3 du projet et ont pour but de donner à l'Etat les moyens d'assurer la liquidation avec la compagnie fermière à l'heure même — 31 décembre — où expire le monopole de fabrication et de vente de cette compagnie.

Les articles 1 et 2 du projet portent « modifications au budget de l'exercice 1890 », en prévision du nouvel état de choses, à savoir : l'Etat se substituant à la compagnie, fabricant et vendant directement les allumettes par application de la loi du 2 août 1872.

L'article 1er annule la somme de 17.000.000 fr. prévue dans la loi de finances du 17 juillet 1889, à titre de redevance de la Compagnie, et inscrit une somme de 25.500.000 fr. comme produit de la vente des allumettes par l'Etat.

L'article 2 ouvre au ministre des finances à divers chapitres des crédits supplémentaires s'élevant à la somme totale de 3,890,171 fr. pour la fabrication des allumettes (ingénieurs, ouvriers, matières premières, fabrication).

La prise par l'Etat, dans ces conditions, du monopole de la fabrication et de la vente des allumettes aura pour résultat de faire rentrer dans les caisses du Trésor, au lieu de la redevance annuelle de 17,000,000 francs que payait la Compagnie, une somme qui ne sera pas moindre de 20 à 21 millions. Ce sera donc pour l'Etat une augmentation de recettes de 3 à 4 millions.

L'INFLUENZA A PARIS

Paris, 16 décembre. — L'abaissement de la température a provoqué une décroissance notoire dans le nombre des malades atteints de l'influenza. Dans les divers lycées de Paris, la plupart des élèves ont repris leurs cours, et au lycée St-Louis, entre autres, le plus atteint, 16 élèves internes seulement, sur une agglomération de plusieurs *centaines*, sont à l'*infirmerie* et ne *suivent* pas les cours.

Beaucoup d'externes retenus dans leur famille par crainte de la contagion, ont repris leurs cours ce matin. A l'école polytechnique où l'épidémie avait sévi avec quelque rigueur, une vingtaine de cas de grippe sont constatés. Quant au magasin du Louvre, *le contrôle de ce matin a établi qu'il* n'y avait à constater que soixante absences en plus de la moyenne normale.

L'influenza continue à sévir dans le monde parlementaire et officiel. M. Floquet garde la chambre et a dû céder le fauteuil à M. Casimir-Périer, MM. de Freycinet et Thevenet sont très pris.

Paris, 16 décembre.— L'Académie de médecine discutera demain la question de l'influenza.

Les importations de textiles au Mexique

Les essais faits en ce qui concerne les toiles belges, malgré l'excellence incontestable de leur qualité, n'ont pas donné les résultats qu'il y avait lieu d'espérer. L'unique cause de ce mécompte est la même que celle exposée pour l'article précédent, le manque de relations directes. Toutes les *importations* se font de seconde main. Les commerçants des pays concurrents précités qui pourvoient le Yucatan se trouvent dans la nécessité de s'adresser aux maisons belges pour les articles que leur commandent leurs clients du Yucatan, *parfois même*, un simple changement d'étiquette convertit en article de provenance étrangère. *(Recueil consulaire belge.)*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 16 décembre 1889

L'ÉLECTION DU XIIIe ARRONDISSEMENT

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur l'élection de M. Paulin Méry, dans la 2e circonscription du 13e arrondissement de Paris.

M. Paulin-Méry. — *Depuis plusieurs années*, dans mon arrondissement, je soutiens la politique républicaine et socialiste (Oh ! oh! à gauche).

Je crois à la nécessité de la revision, et j'ai l'honneur d'appartenir au parti républicain national, dont le chef, très honoré et très respecté, est le général Boulanger. (Clameurs à gauche.)

Le rapport allègue que la majorité que j'ai obtenue n'a été que de 32 voix et que 76 bulletins nuls n'ont pas été annexés au procès-verbal; mais s'ils ont disparu, il faut s'en prendre aux présidents de section partisan du ministère. (Très bien! très bien ! sur les bancs boulangistes.)

J'ai dû lutter contre la pression officielle la plus épouvantable. (Bruits. — Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

J'ai cependant obtenu la majorité, et si vous m'invalidez, les électeurs me renverront sur ces bancs. (Tumulte.— Applaudissements aux bancs boulangistes.)

M. Delaunay, rapporteur. — M. Paulin Méry n'a obtenu que 32 voix de majorité ; d'autre part, on a constaté que 147 bulletins déclarés nuls n'avaient pas été annexés aux rapports; dans ces conditions, pour se conformer à la jurisprudence établie, il n'y a qu'à annuler les opérations électorales.

C'est la conclusion à laquelle s'est arrêté votre neuvième bureau.

M. Le Senne. — Il y a des arrêts de la cour de *cassation qui militent en faveur de la validation de* M. Paulin Méry.

Du reste, bon nombre de protestations sont signées par des personnes étrangères à l'arrondissement. (Très bien! très bien! sur les bancs boulangistes.)

La lutte a été très courtoise de la part de M. Paulin Méry; *on n'en pourrait dire autant de son concurrent* qui s'est livré à des calomnies sur le compte de notre ami. (Bruit.)

Quant aux bulletins nuls, personne n'en conteste la nullité; on pouvait donc les incinérer; *personne n'a réclamé*.

La Chambre validera donc l'élection. (Très bien ! très bien ! sur les bancs boulangistes.)

M. Pichon.— Dans toutes les questions des bulletins nuls, M. Le Senne a dit que M. Paulin Méry avait fait preuve pendant toute la durée de la période électorale de la plus grande courtoisie. (Interruptions.)

M. Pichon (se tournant vers M. de Cassagnac). — Mais ce n'est pas moi qui ai soulevé ce débat et qui ai porté la question sur ce terrain.

M. de Cassagnac. - Je n'ai rien dit. (Après une pause). Mais je n'en pense pas moins. (Rires à droite).

M. Pichon. — Il suffit de lire les affiches pour se convaincre du contraire.

M. Paulin Méry a accusé son concurrent, M. Basly, d'être un faux mineur et d'avoir profité de sa situation de député pour faire donner une place à sa femme.

Or, M. Basly a été pendant 14 ans ouvrier mineur, et il est faux qu'il ait fait donner une place quelconque à sa femme.

M. Méry a été jusqu'à traiter M. Basly de voleur, d'assassin.

M. Dugué de la Fauconnerie.— Moi j'ai été traité de Dumollard par mon concurrent. (Rires.)

M. Pichon. --- Des urnes ont été renversées.

M. Delafosse. --- Il manque, ce me semble, des faits d'ingérence du clergé.

M. Pichon (s'adressant à M. Dugué de la Fauconnerie). Il ne serait pas difficile d'établir que le clergé, a prêté la main aux élections de vos amis.

M. Dugué de la Fauconnerie. — Vous n'avez pas décidément de chance : moi je n'ai rien dit ; (montrant M. Delafosse) c'est lui, c'est M. Delafosse. (On rit.)

M. Pichon. — Des électeurs privés du droit de vote ont pris part à l'élection.

Les interpellations se croisent des bancs boulangistes aux bancs de la gauche. C'est au milieu du tumulte que M. Pichon termine.

M. Pichon. — Dans ces conditions, la cause est entendue. (Exclamations à droite et sur les bancs boulangistes.)

La Chambre invalidera M. Paulin Méry. (Applaudissements à gauche.)

INVALIDATION

Après une réplique de M. Le Senne, l'invalidation de M. Paulin Méry est votée par 317 voix contre 194.

En conséquence, les opérations électorales sont annulées.

Les élections contestées

La Chambre valide l'élection de M. Pierre Alype, dans l'Inde française.

M. Arène vient déposer le rapport sur l'élection de M. Bischoffsheim à Nice.

Les conclusions qui tendent à la validation seront contestées : la discussion est mise à la suite de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclu*sions du rapport* du onzième bureau sur l'élection de M. Sabourand, dans la première circonscription de Fontenay-le-Comte (Vendée).

M. Sabouraud.— J'ai reçu hier deux pièces dont la *connaissance* pourrait modifier les conclusions du bureau qui tendent à mon invalidation ; je demande le *renvoi au bureau*.

Le renvoi, accepté par le rapporteur, est ordonné.

La Chambre ajourne la discussion de l'élection de M. Laur, vu l'absence du rapporteur, M. Hurard, indisposé.

L'ÉLECTION DE M. NAQUET

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Naquet dans la première circonscription de Paris.

Le rapport conclut à l'annulation de l'élection.

M. Gauthier (de Clagny) — J'avais été chargé par la *sous-commission du 9e bureau du rapport sur l'é*lection de M. Naquet; j'étais arrivé à cette conclusion que *jamais élection ne fut plus loyale*.

Après avoir entendu MM. Bourneville et Naquet, le 9e bureau conclut, par 13 voix *contre* 12, *à l'invalidation de M. Naquet*.

Personne ne voulut se charger du rapport ; M. Philipon fut désigné d'office, il s'est acquitté de sa tâche avec une impartialité relative (Oh ! oh ! à gauche ; rires à droite et sur les bancs boulangistes.)

L'examen des chiffres dans les deux scrutins qui ont eu lieu dans cette élection suffirait à indiquer que les opérations ont été régulières, mais le grand grief invoqué contre M. Naquet, c'est qu'il n'a obtenu que 80 voix de majorité et qu'à une seconde consultation il suffirait de déplacer 40 voix pour faire élire un candidat agréable au ministère.

On a parlé de corruption, mais aucun fait n'est établi.

Quant aux actes de pression ou d'intimidation, ils se réduisent à ceci : un pharmacien a été menacé de perdre la clientèle du chapitre de Notre-Dame (Rires), s'il ne faisait campagne pour M. Naquet.

J'ignorais, avant cette protestation, qu'il y eut un pharmacien du chapitre de Notre-Dame. (Nouveau rire.)

Or, le pharmacien seul s'est fait inscrire au comité de Bourneville.

Voilà le résultat de l'intimidation, (rires), et combien d'autres faits semblables ont dû avoir lieu.

Quant au reproche fait à M. Naquet d'avoir fait *recouvrir les affiches de son concurrent*, tout le monde sait qu'à Paris ce procédé a été employé au profit ou *au préjudice de tous les candidats*.

M. Bourneville a été l'objet d'une sollicitude spé*ciale de la part du ministre de l'intérieur*.

Un commissaire de police a tenu le langage sui*vant aux afficheurs de M. Naquet : « J'ai reçu l'ordre* du ministre de ne laisser recouvrir aucune affiche de M. Bourneville; *si vous continuez, je vous arrêterai.* »

Voix à gauche. — Où est-il le ministre, pour répondre ?

M. Gauthier. — Il couvrirait certainement ses agents; il en a l'habitude.

Voix à gauche. — Il a sauvé la patrie. (Rires à droite).

M. Gauthier.— On a reproché, à M. Naquet, une affiche de dernière heure ; mais nous en avons tous posé. (Bruit. — Protestations à gauche.)

On a dit qu'on *distribuait des bulletins* de M. Naquet dans une salle de vote. C'est absolument inexact.

M. Bourneville a produit un certificat d'un sieur Saturnin, rue Galande, *attestant que deux marchands* de vin avaient distribué des bulletins où ils avaient remplacé le nom de *M. Bourneville par celui de* M. Naquet.

Or il n'y a aucun Saturnin, *rue Galande*. Le certificat est donc faux.

Et le rapporteur s'est bien gardé de le produire, parce qu'il pourrait faire douter de l'authenticité des autres. (Très bien ! très bien ! à droite et sur les bancs boulangistes.

De tous les griefs relevés contre M. Naquet, il n'y en a pas un seul qui puisse justifier son invalidation.

La Chambre fera un acte de bonne politique en validant M. Naquet. (Applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes).

M. Philippon, rapporteur, dit que l'orateur précédent atténue singulièrement les faits; il ajoute que les partisans de M. Naquet avaient pris pour des agents électoraux, des marchands de vin qui tenaient table ouverte.

L'orateur est très violent ; il dit que les afficheurs de M. Naquet guettaient et recouvraient aussitôt les affiches de M. Bourneville.

Il insiste sur une affiche de dernière heure accusant M. Bourneville de s'être porté à des voies de fait sur la personne de M. Naquet, et où la conduite de M. Bourneville était qualifiée d'infâme et il dit qu'il ne faut voir là qu'une manœuvre.

M. Gauthier. --- M. Naquet a fait justice de tous les griefs invoqués contre son élection. Le bureau a pris des conclusions contre à une seule voix de majorité.

A propos des faits de corruption, il dit qu'il a noté, jour par jour, les frais de l'élection, dont le total s'élève à 8.000 francs.

Quel est [celui] d'entre vous, qui en a dépensé moins ?(Rires).

Quant aux affiches, il n'a fait que suivre l'exemple de M. Bourneville, qui faisait recouvrir les siennes trois fois par jour.

Dans les réunions, il s'est toujours tenu sur le terrain des principes, et à toujours respecté la personnalité de son adversaire.

M. Naquet rappelle l'accusation de M. Bourneville disant qu'il avait livré le secret de la poudre sans fumée.

Devant cette accusation d'avoir livré le secret de la patrie et devant l'indignation du comité, il a dû autoriser l'affichage d'une dernière heure.

L'orateur ajoute qu'il rêve la réconciliation de tous les partis ; il évoque le souvenir de l'Empire, où lui, Laisant, Saint-Martin ont lutté et souffert pour la République. (Clameurs et rires à gauche. — Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

A qui fera-t-on croire que j'ai foulé aux pieds les idées qui ont fait honneur à toute ma vie. (Tumulte; Si ! si ! à gauche. MM. Robert Mitchell et Dugué de la Fauconnerie, debout, prennent la gauche à partie).

Elle n'est pas à vous, la République, elle ne se relèvera que lorsque nous serons à sa tête.

Une voix : Et Boulanger, direz-vous qu'il est républicain?

M. Naquet. — Oui, et des plus loyaux ; si je me suis rangé aux côtés du général, c'est que je l'estime.

Dans ce pays, il n'y a pas de courant d'opinion possible, s'il ne se personnalise dans un homme.

La gauche interrompt à chaque instant et invective l'orateur. Elle crie à tout propos : et Boulanger ? Boulanger est un honnête homme, répond M. Naquet, qui continue au milieu du bruit et des cris : aux voix !

M. NAQUET INVALIDÉ

Finalement, M. Naquet est invalidé par 266 voix contre 222.

La séance est levée à 6 heures 30 et renvoyée à demain.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

Paris, 16 décembre.— Les couloirs sont presque déserts; peu de députés à la séance; plusieurs sont atteints de l'*influenza*, notamment MM. Thévenet et Floquet.

L'élection Bischoffsheim

Le premier bureau, par 12 voix contre 5, a conclu à la validation de M. Bischoffsheim, à Nice.

Le monopole des allumettes

La commission des crédits a examiné le projet de M. Rouvier sur l'organisation du monopole des allumettes.

Le crédit proposé porte à 9,292,000 fr. les frais annuels d'exploitation qui s'élèvent à 3,892,000 ; le surplus de 540,000 fr. servirait au rachat du stock et de certains brevets.

Suivant les calculs du gouvernement, l'Etat retirerait de l'exploitation du monopole 25 millions ; en défalquant les frais, la recette serait de 21 millions, dépassant ainsi de quatre le chiffre que la compagnie payait annuellement à l'Etat.

NOUVELLES DU JOUR

L'influenza à Berlin

Berlin, 16 décembre. — D'après la *Gazette de Voss*, il y a 150.000 personnes atteintes de la grippe à Berlin.

La prise de Bushiri, le chef des rebelles arabes en Afrique orientale

Londres, 16 décembre. — On mande de Zanzibar à l'Agence Reuter, à la date d'aujourd'hui :

« On a reçu ici la nouvelle que le chef arabe Bushiri a été fait prisonnier, près de Pangani, par le lieutenant Smidt. »

Le mouvement administratif

Paris, 16 décembre. — Le mouvement administratif en préparation au ministère de l'intérieur ne paraîtra pas avant les derniers jours du mois.

Le service des téléphones et M. Coulon

Paris, 16 décembre. — Les plaintes nombreuses formulées au sujet du service des téléphones auraient mis M. Coulon, au dire du *Courrier du Soir*, dans une situation telle que le bruit de son remplacement court avec persistance.

Les finances italiennes

Rome, 16 décembre.— M. le ministre du Trésor a présenté, à la Chambre, l'exposé financier.

Il a dit que le service de la caisse est assuré, non seulement pour l'exercice courant, mais pour l'exercice 1890-91.

Une sévère économie a été pratiquée. En continuant ainsi, on arrivera au Budget, mais, si on veut de nouvelles dépenses, de nouveaux impôts seront inévitables.

M. Vergoin poursuivi

Paris, 16 décembre. — M. Vergoin, ancien député, membre du comité national, est traduit devant la 9e Chambre correctionnelle, sous l'inculpation d'injures à M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire.

Le gagnant du gros lot

Paris, 16 décembre. — Le gros lot de 100.000 fr. de la loterie de Bessèges a été gagné par M. Arnaut, propriétaire à Narbonne.

Lettre de M. Paulin Méry à ses électeurs

Paris, 16 décembre. — M. Paulin Méry adresse, aux électeurs de la 2e circonscription du 13e arrondissement, la lettre suivante :

« Citoyens,

» La Chambre qui a repoussé la révision, validé Joffrin et voté les « fonds secrets » vient de m'invalider sans raison, sans autre motif que les mensonges intéressés d'adversaires déloyaux.

» Sans vouloir m'entendre, elle a brisé le verdict rendu par vos libres suffrages.

» Dans quelques semaines, vous serez appelés à dire ce que vous pensez de cette Chambre, de toutes ses infamies, de sa besogne de parti-pris.

» Je ne vous fais pas l'injure de douter du jugement que vous porterez.

» *Signé :* PAULIN MÉRY, député invalidé. »

La perquisition chez M. de Mondion

Paris, 16 décembre. — Une note Havas donne les explications suivantes sur la prétendue perquisition opérée hier, chez Foucauld de Montdion et dont parle les journaux du matin :

« Le service de la sûreté avait été chargé de rechercher, en vertu de cinq mandats d'arrêts pour abus de confiance, émanant de MM. Baufin et Couturier, juges d'instruction à Paris, un nommé Charles-Joseph Leroy, âgé de 40 ans, agent d'affaires.

» Au cours des recherches on a appris que cet individu paraissait s'être réfugié, 170, avenue Victor-Hugo.

» Une surveillance a été établie à cette adresse.

» Cette surveillance était restée sans résultat, les agents ont requis hier matin M. Lambin, commissaire de police du quartier, pour pouvoir pénétrer dans cette habitation.

» M. Lambin a constaté que l'inculpé ne se trouvait pas dans cette maison ; M. Lambin a fait refermer l'habitation et on a su depuis qu'elle était louée par M. Foucauld de Montdion.

» Quant à Leroy il a été trouvé et arrêté dans la journée, rue Gustave-Courbet, 13. »

Les « sous-offs »

Paris, 16 décembre. — On annonce que M. Descaves, l'auteur du livre sur les *Sous-Offs*, outre les poursuites judiciaires dirigées contre lui, va être cassé de son grade de sergent-major dans la réserve.

La révolution d'Haïti démentie

Paris, 16 décembre. — La légation d'Haïti est autorisée par un télégramme officiel à déclarer que la nouvelle d'un soulèvement contre le gouvernement est fausse.

Le prétendu décret de proscription contre 600 personnes dont il a été parlé est au contraire un décret d'amnistie qui autorise la rentrée des exilés politiques.

BOURSE DE PARIS

du mardi 17 décembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 70	3 0/0	87 725	87 65	87 575
105 625	4 1/2 0/0 1883	105 65	.. ..	105 625
95 50	Italien 5 0/0	95 90	95 875	95 675
18 ..	Turc 4 0/0	18 05	17 95	17 90
473 433/4	Egypte 6 0/0	472 8125	.. ..	471 875
73 3/16	Extérieure 4 0/0	73 7/16	73 1/2	73 7/16
88 5/16	Hongrois 4 0/0	88 5/16	88 3/16	88 1/8
66 1/16	Portugais 3 0/0	66 1/8	66 1/16	66 3/16
97 3/4	Consolidés anglais	97 1/16	.. ./.	97 11/16
93 3/16	Russe 1880	93 3/4	93 3/16	93 1/8
93 1/8	Russe 1889	93 5/16	93 3/16	93 5/16
	Sociétés de crédit			
4115	Banque de France	.... ..	4115 ..	4110 .
522 50	Banque d'Escompte	... ..	523 75	520 ..
805 ..	Banque de Paris	810 ..	... ..	805 ..
1340 ..	Crédit Foncier	1345 ..	. .. ..	1342 50
460 .	Crédit Mobilier	467 50	... ..	460 ..
690	Crédit Lyonnais	... ..	693 75	690 ..
538 125	Banque Ottomane	537 50	538 125	537 8125
	Chemins de fer			
1803 75	Nord	1802 50	1803 75	1802 50
1360 ..	Paris-Lyon-Méditer	.. . ..	.... ..	1360 ..
.... ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
517 50	Autrichiens	... ..	513 75	515 ..
288 75	Lombards	283 75	283 75	285 ..
371 25	Nord Espagne	380 ..	... ..	375 ..
305 ..	Saragosse	312 50	... ..	311 25
	Valeurs diverses			
1450 ..	Gaz Parisien	1457 50	1457 50	1460 ..
.. ..	Métaux	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Panama	.. .	66 25	67 50
2327 50	Suez	2333 75	2335 ..	2332 50
	Mines			
401 25	Rio-Tinto	402 50	400 25	397 50
115 875	Tharsis	115 ..	116 25	115 ..
... ..	de Beers	... ..	... ..	... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 17 décembre 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 60 ..	3 0/0	88 35 ..
92 70 ..	3 0/0 amortissable	92 25 ..
105 50 ..	4 1/2 0/0 1883	105 42 1/2

BOURSE DE LILLE

du mardi 17 décembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... .	107 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	119 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	519 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	515 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	415 ..
Lille 1887	... ..	392 ..
Armentières 1886	... ..	477 50
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	. .	45 25
Tourcoing 1878	... ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	108 50
Département du Nord	... ..	104 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	.. .	570 .
— act. nouv.	.. . ..	1105 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ	... .	500 .
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	... ..	115
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	297 50
Caisse Platel et Cᵉ	...	350 .
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... .	550 .
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	...	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	... .	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... .	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	....	1975 .
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	435
Union Lin du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... .	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... .	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... .	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us.Grassin), 500, t.p.	... .	150 .
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 .
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ)	.. .	500 .
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	.... .	2005 .
Biache-Saint-Vaast	.... .	3280
Denain et Anzin	... .	375 ..
Obligations Nord	... .	400 .
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... .	407 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	... .	500 .
Chemins de fer économiques du Nord	... ..	430 ..

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Convocations de réservistes et territoriaux en 1890

Paris, 17 décembre. — Le ministre de la guerre a décidé que les réservistes de la classe 1881 seront seuls convoqués en 1890. L'appel de ceux de l'infanterie aura lieu pour les manœuvres, le 25 août. L'appel de ceux de la cavalerie, en deux séries, du 17 mars au 13 avril et du 14 avril au 11 mai. L'appel de ceux du train et des troupes d'administration sera échelonné toute l'année par périodes mensuelles.

Les hommes à la disposition de la classe 1886 (art. 17 de l'ancienne loi de recrutement) accompliront une période d'instruction de sept semaines encore à fixer. Même période sera imposée aux soutiens de famille de la classe 1887, du 8 avril au 26 mai.

Il n'y aura pas de convocation de l'armée territoriale en 1890. Les crédits disponibles seront reportés à l'instruction des non exercés qui sont un véritable danger pour l'armée.

Le gouvernement provisoire du Brésil

Rio-Janeiro, 17 décembre. — Le gouvernement provisoire a décrété la grande naturalisation pour les étranhers habitant au Brésil, qui sont tous, désormais, sauf refus de leur part, citoyens brésiliens depuis la date de la proclamation de la république.

» Tous les nouveaux arrivants seront considérés comme citoyens brésiliens après deux années de résidence, et jouiront de tous les droits civils et politiques, sauf refus de leur part, exception est faite pour les chefs d'Etat. »

D'après une dépêche privée de Saint-Pétersbourg, la Russie a rompu toutes relations diplomatiques avec le Brésil. Le ministre du Brésil à Saint-Pétersbourg aurait été informé que le Czar ne reconnaîtrait jamais le gouvernement brésilien actuel.

Une singulière nouvelle.— Des impérialistes brésiliens fusillés secrètement

New-York, 17 décembre. — Le capitaine du steamer *Horrax*, qui a quitté Rio-de-Janeiro le 23 novembre, raconte que le bruit suivant a couru dans cette ville : Huit officiers de la marine qui étaient restés fidèles à l'empereur et avaient refusé de reconnaître le nouveau gouvernement et même de le servir, auraient été exécutés secrètement.

Il est certain, ajoute le capitaine, que des décharges de mousqueterie ont été entendues dans les environs de la prison où étaient incarcérés ces officiers.

Le bruit courait également que plusieurs autres impérialistes ont partagé le même sort.

L'influenza

Pesth, 17 décembre. — L'influenza fait son apparition dans le nord de la Hongrie.

Saint-Pétersbourg, 17 décembre. — Une panique s'est emparée d'une partie de la population, à cause de l'épidémie qui ne finit pas ; plus de 20,000 habitants ont émigré.

Un complot contre le czar

Des informations de Saint-Pétersbourg, de source allemande, annoncent la découverte d'un complot contre la vie du czar. Un officier de marine et un officier d'artillerie ont été arrêtés.

Une curieuse trouvaille

Versailles, 17 décembre. — Une singulière et mystérreuse découverte a été faite près de la gare de Gonesse, dans un champ, au pied d'une meule de paille par un passant.

Il s'agit d'un sabre-baïonnette du fusil Lebel, d'un schako et d'un écusson de fantassin.

Le sabre-baïonnette, qui était légèrement rouillé, porte le numéro 87,856 ; le schako est étiqueté sous le numéro D 120 (102e de ligne. Sous la jugulaire on lit : « Auguste Menuisier ». Un autre mot est illisible.

Le porte-sabre a été détaché du ceinturon. L'écusson, qui provient aussi d'une tunique, porte également le chiffre du 102e de ligne.

La gendarmerie a fait des recherches dans les environs pour savoir si ces armes et effets *n'auraient pas été laissés là par un permissionnaire*.

On n'a rien découvert, et le tout a été porté à Versailles et remis au bureau de la place.

Au conseil des ministres

Paris, 17 décembre. — Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

Les électeurs de la 2e circonscription de Montauban, de la 1re de Lorient, de la 2e de Poitiers, de Bergerac, de la 3e circonscription de Saint-Etienne et de Rochechouart, sont convoqués au dimanche 12 janvier pour le remplacement des députés invalidés.

Les électeurs des autres circonscriptions où il y a des députés à remplacer seront convoqués au 26 janvier.

Exécution capitale à Amiens

Amiens, 17 décembre. — Le condamné à mort Leflèche, auteur du double assassinat de Lesbœufs (Somme), a été exécuté mardi matin, au lever du jour, sur la place du Marché-aux-Chevaux, à Amiens.

Il est sept heures moins quelques minutes quand le cortège quitte la prison. On franchit en peu de temps l'espace qui la sépare du lieu d'exécution.

Leflèche a pris place dans le fourgon avec l'aumônier, M. Deibler et ses aides. Ce fourgon est escorté par plusieurs brigades de gendarmerie.

Un grand silence se fait sur la place du Marché-aux-Chevaux, succédant aux clameurs qui ont accueilli l'arrivée de la voiture.

Celle-ci s'arrête au pied de la guillotine. Leflèche en descend porté par les aides du bourreau.

L'aumônier se place devant lui pour lui cacher la guillotine. On entend le condamné murmurer d'une voix faible :

— Alors, je vais mourir !...

Une, deux, cinq secondes s'écoulent. Un coup sourd. Et c'est fini. Deibler a été expéditif cette fois.

Toujours les téléphones

L'*Evènement* pose une question à M. Coulon :

« Le service des téléphones dépasse, comme défectuosité et sans gêne, tout ce qu'on peut rêver.

» Certains bureaux, maintenant, ne font plus attendre la communication vingt minutes, comme au bon temps : ils ne la donnent sous aucun prétexte. Et lorsque l'abonné, furieux, écumant, hydrophobe, obtient, après trente-cinq minutes d'efforts, un *Allo* ironique, ce vocable est aussitôt suivi d'une déclaration dans ce genre :

» — Monsieur, c'est l'influenza ! soulignée de rires féminins et étouffés.

» Cet état de choses ne saurait durer plus longtemps sans compromettre gravement une foule d'intérêts de premier ordre. Nous prions M. Coulon de dire nettement si, *oui* ou *non*, il est à la hauteur du service qui lui est confié. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 17 décembre 1889

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre adopte divers projets d'intérêt local.

M. Granger. — J'ai l'honneur de déposer une *proposition d'amnistie ; je demande l'urgence.*

La discussion sur l'urgence est ajournée jusqu'à l'arrivée du ministre.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Laur, dans la 3e circonscription de Saint-Denis.

Le rapport conclut à l'annulation de l'élection.

M. Laur. -- Ce serait jeter un défi au suffrage universel que d'annuler une élection sans fraude, sans corruption, sans ingérence d'aucune sorte, et qui est faite non seulement contre le gouvernement, mais contre toute la presse et toutes les municipalités de la circonscription.

Dans toute la campagne, entre M. Antoine et moi, il n'y a jamais eu un seul acte discourtois, un seul fait digne de reproches.

C'est contre moi qu'ont été employées les manœuvres de la dernière heure. On a dit de moi que j'étais un valet de Prussien, que, pendant la guerre, j'étais en fuite, et que M. de Bismarck avait payé les Alsaciens-Lorrains qui soutenaient ma candidature.

La candidature de M. Antoine, a été suscitée par un parti politique qui l'a fait descendre du piédestal, où il aurait fallu le laisser (mouvements divers).

Sa personnalité très en vue prêtait beaucoup à la polémique; il n'a pas été calomnié, et on sait, qu'en Alsace-Lorraine, il y a eu une véritable hostilité contre lui. (Exclamations à gauche. Bruit.)

Il y a, en Alsace-Lorraine, des personnes qui pensaient qu'en combattant la candidature de M. Antoine, elles défendaient les intérêts de l'Alsace et de Metz.

L'affiche des Alsaciens-Lorrains, qu'on incrimine, était imprimée dès le 22 septembre.

Elle n'a été placardée que lorsque M. Antoine a, lui-même, fait placarder une affiche d'Alsaciens-Lorrains.

Il est vrai qu'un petit journal de la localité l'a publiée avant cette date, mais ce journal n'a été tiré qu'à 5.000 exemplaires.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

17 décembre.

ROUBAIX-TOURCOING. — La situation en baisse ne se modifie pas. On peut encore constater aujourd'hui 2 cent. 1/2 à 5 c. de moins qu'hier.

La tendance du marché est calme.

Par contre les opérations conservent de l'importance. On enregistre encore 275,000 kilos qui se répartissent ainsi :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing. Contrat n° 1 : sur janvier 5,000 kil. à 6 fr. 20; sur février, 20,000 à 6,05; sur mars, 5,000 à 6,00, 20,000 à 5,97 1/2, 65,000 à 5,95, 5,000 à 5,92 1/2; sur avril, 25,000 à 5,92 1/2, 5,000 à 5,90.

Sur mai 55,000 k. à 5,90 ; sur juin 5,000 à 5.90 ; sur juillet 5,000 à 5.90; sur août 15,000 à 5.92 1/2, 5.000 à 5.90; sur septembre 15,000 à 5.90 ; sur octobre 10,000 à 5.90. Ensemble 260,000 k.

Contrat n° 2 : sur avril 5,000 k. à 5,80.

Caisse de Liquidation de Tourcoing : contrat n° 1 : sur février 5,000 k. à 6,07 1/2; sur août, 5,000 k. à 5,90; ensemble 10,000 k.

ANVERS. — Sauf pour les deux mois les plus rapprochés, on relève encore aujourd'hui deux centimes et demie de baisse sur les peignés allemands, et le marché reste calme.

On a traité : 20,000 kil. sur décembre, 25,000 sur décembre; 5,000 sur janvier; 5,000 sur février; 5,000 sur mars; 30,000 sur avril.

5,000 sur mai ; 40,000 sur juin ; 25,000 sur juillet ; 30,000 sur août ; 15,000 sur septembre et 10,000 sur octobre ; ensemble 215,000 kil.

LE HAVRE. — La tendance du marché est calme. On a traité 275 balles.

A la bourse du soir, la tendance est soutenue; il y a une légère hausse de janvier à avril. On a fait 475 balles.